

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

TARIFS DES SORTIES HABITANT-ES

Les tarifs des sorties habitant-es sont fixés en délibération du conseil d'administration du CCAS. Ces tarifs sont établis en fonction du quotient familial, affichées à l'accueil de la MDH.

| QF | > de 18 ans | < de 18 ans |
|---|-------------|-------------|
| 0 / 600 | 2.70€ | 1.40€ |
| 600 / 1000 | 3.75€ | 2.50€ |
| 1000 / 1200 | 5.20e | 3.90€ |
| Supérieur à 1200 | 7.50€ | 6.10€ |
| gratuit pour les - de 4 ans et pour le 4ème enfant | | |

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A APPORTER

- Attestation CAF à jour (- de 3 mois) ou avis d'impositions de l'année N-1.
- Attestation de responsabilité civile à jour.

Autorisation parentale à apporter pour chaque sortie (neveux, nièces, petits-enfant, petits frères et sœurs).

Si les documents ne sont pas fournis dans les délais, la MDH se réserve le droit de ne pas maintenir l'inscription et de prendre une famille sur liste d'attente.

INSCRIPTIONS

La priorité sera donnée au foyer ayant comptabilisé le moins de points.

- 1 sortie à la journée > 1 point
- 1 sortie à la 1/2 journée > 0.5 point

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si deux foyers ont le même nombre de points, la MDH prendra en compte prioritairement le quotient familial le plus faible. Si toutefois, ces deux critères ne suffisaient pas, ils seront complétés par celui de la "dernière sortie du même type" réalisé par un ou plusieurs membres du foyer.

- Un remboursement pourra être effectué uniquement en cas d'annulation à l'initiative de la MDH dû au mauvais temps ou si l'effectif d'inscrit-es est trop faible.
- Si l'annulation du foyer est faite au-delà des 48h avant la sortie, les points ne seront pas comptabilisés.

Si l'annulation du foyer est faite dans les 48h avant la sortie, les points seront alors comptabilisés.

Dans les deux cas d'annulation, il n'y aura aucun remboursement possible sauf pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical.

Un enfant ne peut en aucun cas participer seul à une sortie. La présence d'un adulte est OBLIGATOIRE et les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte accompagnateur pendant toute la sortie.

PROGRAMME

Juillet 2026

Pré-inscriptions
les 23 et 24 juin

Païement
les 29 et 30 juillet

Horaires d'ouverture en juillet > 8h / 15h

Fermeture estivale > du 3 au 22 août



LES SORTIES À LA JOURNÉE



Lac de Champos

07
Juillet

> Mardi 7 juillet de 9h30 à 18h30
Baignade et détente
Tout public



Lac de Sévrier

16
Juillet

> Jeudi 16 juillet de 9h30 à 18h30
Baignade et détente
Tout public



La Forêt de Champos

21
Juillet

> Mardi 21 juillet de 9h30 à 18h30
Parc de loisirs sur le thème des champignons
Tout public



Lac de Vernets de Galaure

23
Juillet

> Jeudi 23 juillet de 9h30 à 18h30
Baignade et détente
Tout public



L'Arbre à fils

30
juillet

> Jeudi 30 juillet de 8h30 à 17h
Parc découverte et aventure
Dès 2 ans

Prévoir votre pique-nique et votre goûter !



LES SORTIES À LA DEMI-JOURNÉE



Bowling d'Échirolles

09
Juillet

> Jeudi 09 juillet à 18h30 - RDV sur place
A vous les strikes !
Tout public



Escalade à Hapik - Neyrpic à St Martin d'Hères

28
Juillet

> Mardi 28 juillet à 15h - RDV sur place
Tout public

LES CAPS AUX PARCS !



Cap aux parc - Maurice Thorez

08
Juillet

> Mercredi 8 juillet
> A partir de 14h



Cap aux parc - Frange Verte

15
Juillet

> Mercredi 15 juillet
> A partir de 14h



Cap aux parc - Géo Charles

22
Juillet

> Mercredi 22 juillet
> A partir de 14h

Jeux d'eau,
animations
et musique
tous les jours.
Cinés plein air
les lundis,
mercredis et
vendredis soir.
Programme
complet
bientôt
disponible
à la MDH
et sur le site
www.echirolles.fr